



**Marché de Services**

pour la souscription d'une assurance Dommage Ouvrage, responsabilité civile du maitre d'ouvrage et  
Tous Risques Chantier dans le cadre de la rénovation énergétique  
du Siège Agence de l'Eau Artois-Picardie à Douai

**Marché n°25-MAI-07**

Procédure adaptée

Règlement de la consultation

**RC**

Date et heure limites de réception des offres :

Au plus tard le **lundi 13 octobre** à **20h00**

*Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de l'offre doivent être rédigés en français.*

# Sommaire

<b>1.</b>	<b>CARACTERISTIQUES DU MARCHE</b> .....	<b>3</b>
1.1.	POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
1.2.	OBJET DU MARCHE.....	3
1.3.	CODES CPV.....	3
1.4.	NATURE DU MARCHE DE TRAVAUX A ASSURER.....	3
<b>2.</b>	<b>CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>DUREE DU MARCHE</b> .....	<b>6</b>
<b>4.</b>	<b>CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>7</b>
4.1.	DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	7
4.2.	QUESTIONS COMPLEMENTAIRES.....	7
4.3.	MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
<b>5.</b>	<b>REMISE DES OFFRES ET DELAI DE VALIDITE</b> .....	<b>8</b>
5.1.	REMISE DES DOSSIERS PAR VOIE ELECTRONIQUE.....	8
5.2.	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	9
5.3.	COPIE DE SAUVEGARDE.....	9
<b>6.</b>	<b>CONTENU DES OFFRES</b> .....	<b>10</b>
6.1.	CANDIDATURE.....	10
6.2.	DOCUMENTS A FOURNIR AU TITRE DE L'OFFRE.....	11
6.3.	OFFRE VARIANTE.....	12
<b>7.</b>	<b>ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	<b>13</b>
7.1.	EXAMEN DE RECEVABILITE ET ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	13
7.2.	CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE.....	13
7.3.	NEGOCIATION.....	14
<b>8.</b>	<b>ATTRIBUTION DU MARCHE</b> .....	<b>15</b>
8.1.	PIECES COMPLEMENTAIRES.....	15
8.2.	SIGNATURE DU MARCHE.....	16
<b>9.</b>	<b>NOTIFICATION DU MARCHE</b> .....	<b>16</b>
<b>10.</b>	<b>PROCEDURES DE RECOURS</b> .....	<b>16</b>



# 1. Caractéristiques du marché

## 1.1. Pouvoir adjudicateur

### 1.1.1. Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

#### **MAITRE DE L'OUVRAGE**

Agence de l'Eau Artois - Picardie

Centre tertiaire de l'Arsenal - 200, rue Marceline - B.P. 80818 - 59508 DOUAI CEDEX

Tél : 03.27.99.90.00 / Fax : 03.27.99.90.15

Adresse internet (U.R.L) : [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

### 1.1.2. Adresse internet du profil d'acheteur

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2859552&orgAcronyme=d4t>

## 1.2. Objet du marché

Le marché est relatif à la mise en œuvre des prestations d'assurance dommage ouvrage, responsabilité civile du maître d'ouvrage et Tous Risques Chantier (PSE 01) pour la rénovation énergétique du Siège Agence de l'Eau Artois-Picardie à Douai.

### 1.2.1. Tranches

Sans objet.

### 1.2.2. Prestations supplémentaires éventuelles

PSE 01 : Assurance TRC (Tous Risques Chantier)

## 1.3. Codes CPV

66515000 - Services d'assurance dommages ou pertes

## 1.4. Nature du marché de travaux à assurer

### 1.4.1. Contexte

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, maître d'ouvrage, a conclu un marché global de performance pour la rénovation énergétique du Siège Agence de l'Eau Artois-Picardie à Douai.

Les performances atteintes répondent au décret tertiaire niveau 2050.

Les travaux, toutes tranches confondues, portent notamment sur :

- Le remplacement des murs-rideaux ;
- La mise en œuvre d'une ventilation simple flux et double flux ;
- Le remplacement des étanchéités et garde-corps des toitures terrasses ;
- La mise en œuvre d'une pompe à chaleur air/eau ;
- L'aménagement intérieur du hall, salle du conseil et salle de restauration.

Le marché comprend trois ans d'exploitation-maintenance.



## 1.4.2. Titulaire

Groupement conjoint d'opérateurs économiques avec mandataire solidaire

### **Mandataire - Cotraitant 1 - Entreprise de travaux**

ALTERESCO  
26 boulevard Vincent Gâche  
44275 - NANTES  
Tél : 02 40 74 24 81  
Courriel : [ao@alteresco.fr](mailto:ao@alteresco.fr)  
SIRET : 877 492 447 00017  
**Assurance** : QBE Europe SA/NV

### **Cotraitant 2 – Entreprise de travaux**

DUJARDIN  
22 rue du Caire  
59100 - ROUBAIX  
Tél : 03 20 70 00 08  
Courriel : [contact@dujardinsas.fr](mailto:contact@dujardinsas.fr)  
SIRET : 353 272 313 00027  
**Assurance** : SMA BTP

### **Cotraitant 3 – Maitrise d'œuvre / exploitation**

AVELTYS  
43 rue Camille Desmoulins  
92130 ISSY LES MOULINEAUX  
Tél : 09 74 18 91 46  
Courriel : [contact@aveltys.com](mailto:contact@aveltys.com)  
SIRET : 753 236 595 00033  
**Assurance** : QBE Europe SA/NV

### **Cotraitant 4 – Maitrise d'œuvre / architecte**

SAA ARCHITECTES  
15 rue de Palestro  
75022 PARIS  
Tél : 01 83 64 48 75  
Courriel : [contact@saa-architectes.com](mailto:contact@saa-architectes.com)  
SIRET : 531 531 101 00032  
**Assurance** : MAF

### **Cotraitant 5 – Maitrise d'œuvre / bureau d'études**

ALTEREA  
26 boulevard Vincent Gâche  
44275 - NANTES  
Tél : 02 40 74 24 81  
Courriel : [contact@alterea.fr](mailto:contact@alterea.fr)  
SIRET : 479 558 017 00063  
**Assurance** : QBE Europe SA/NV



### 1.4.3. Montant du marché de travaux et des marchés corollaires à l'opération de construction

Hors aléas, actualisation et révision de prix :

#### **Travaux**

Le montant du marché global de performance (hors exploitation maintenance), s'élève à :

- Honoraires de conception : 632 120, 03 € TTC
- Travaux compris honoraires de réalisation : 5 631 232,18 € TTC

#### **Contrôle technique**

Alizée MARTIN

APAVE

340, Avenue de la Marne, 59703 MARCQ EN BAROEUL

Tél : 06 27 77 47 53

[batimentnpdc@apave.com](mailto:batimentnpdc@apave.com)

Montant : 21 600 € TTC

#### **CSPS**

Romain ROUQUETTE

ALPES CONTROLES

Batiment A 289 rue du faubourg des postes 59000 LILLE

Tél : 03 59 61 75 89

[sps.nord@alpes-contrôle.fr](mailto:sps.nord@alpes-contrôle.fr)

Montant : 8 976 € TTC

#### **Assistance technique à maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération**

François WEINSBERG

ABILITI

17 rue des Ponts de Comines, 59800 LILLE

Tél : 06 58 21 13 64

[fweinsberg@casioppe.fr](mailto:fweinsberg@casioppe.fr)

Montant mission : 179 965,80 € TTC



## 2. Caractéristiques de la consultation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique.

Le marché n'est pas alloti, compte-tenu de son objet et de l'impossibilité de recourir à des prestations distinctes qui en découle.

## 3. Durée du marché

Selon CCAP.



## 4. Conditions de la consultation

### 4.1. Dossier de consultation des entreprises

Le dossier est constitué des documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation ;
- L'acte d'engagement ;
- Le cahier des clauses administratives particulières ;
- Le cahier des clauses techniques particulières ;
- Les annexes administratives : formulaires DC1, DC2 et DC4 et l'annexe RGPD

Afin de pouvoir apprécier la nature du risque à assurer, les documents suivants sont communiqués en annexes :

- 1- Le dossier des études PRO ;
- 2 - RICT ;
- 3 - Permis ;
- 4 – Contrats CT/CSPS
- 5 - Attestations d'assurances des membres du groupement.

Les annexes peuvent être téléchargées sur <https://cloud.agoap.com/index.php/s/5KQ7x6dHdjLp6qw>

### 4.2. Questions complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, des questions peuvent être posées par les candidats au plus tard quatre jours calendaires avant la date limite de réception des offres obligatoirement et exclusivement via le profil acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2859552&orgAcronyme=d4f>

Les réponses seront envoyées à l'ensemble des candidats sur le profil acheteur.

Pour cause d'égalité de traitement des candidats, il ne sera donné aucune réponse à des questions posées via un autre moyen que le profil acheteur décrit ci-dessus.

### 4.3. Modifications de détail au dossier de consultation

#### 4.3.1. Modification du dossier de consultation par les opérateurs économiques

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à apporter des modifications de quelque nature que ce soit aux documents composant le dossier de consultation.

#### 4.3.2. Modification du dossier de consultation par le Pouvoir Adjudicateur

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard quatre jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.



## 5. Remise des offres et délai de validité

### 5.1. Remise des dossiers par voie électronique

Conformément aux articles R2132-7 à R2132-11 du Code de la commande publique, les candidatures et les offres seront remises uniquement par voie électronique. Elles seront déposées sur le profil acheteur, situé sur la plateforme :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2859552&orgAcronyme=d4f>

Les modes de transmission des plis indiqués au présent article sont obligatoires. En conséquence, toute proposition transmise d'une autre manière que celles imposées par le présent document ne sera pas prise en compte pour l'analyse et sera considérée comme irrégulière.

#### Fourniture de deux dossiers

Le pli transmis doit comprendre de préférence deux dossiers, l'un contenant les renseignements relatifs à la candidature, l'autre contenant l'offre. Chacun d'entre eux doit contenir les pièces impératives à remplir et à renseigner.

#### Format des fichiers transmis

Les formats autorisés pour remettre les offres sont les suivants :

- Format PDF.pdf
- Format RTF.rtf
- Format AUTOCAD .dwg ou .dwf
- Format winzip.zip
- Format image ou photo.jpg

Tous les fichiers seront demandés également au format PDF.

#### Anti-virus

Les soumissionnaires s'assurent avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Les offres sont analysées et vérifiées par les anti-virus de l'Agence. Seule l'analyse de ces anti-virus fait foi et détermine si l'offre peut être ouverte ou non. L'analyse d'aucun autre anti-virus ne sera opposable à l'Agence.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu. Le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification. Dans ce cas, il sera procédé à l'ouverture de la copie de sauvegarde transmise par le candidat sur support physique (clé USB ou papier).

#### Gestion des hors délais

L'intégralité des documents doit avoir été acheminée sur le site avant l'heure limite de remise des offres. Tout dossier remis hors-délais sera rejeté.

Toute offre dont le téléchargement sur serveur ne serait pas achevé à l'heure impartie sera considérée comme reçue hors délai.

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de la consultation.

Les offres seront obligatoirement transmises sur le profil acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2859552&orgAcronyme=d4f>

Il est rappelé que la référence horaire utilisée est l'heure de Paris et que les éléments relatifs à l'horodatage de la réception des offres sont issus du système informatique du profil acheteur.



## 5.2. Délai de validité des offres

---

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours décomptés à partir de la date limite de réception des offres.

## 5.3. Copie de sauvegarde

---

En application de l'annexe 6 du Code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde), lorsqu'une offre est envoyée par voie électronique, une version sur support physique électronique ou support papier peut également être envoyée dans le délai imparti pour la remise des offres.

Cette copie doit être placée sous un pli scellé comportant la mention lisible :

Assurance dommage-ouvrage pour la rénovation Siège Agence de l'Eau Artois-Picardie à Douai  
[Nom du candidat]  
COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR

Cette copie doit être envoyée à l'adresse suivante :

Agence de l'Eau Artois-Picardie  
200, rue marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818  
59508 DOUAI

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas prévus par l'annexe 6 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde).

La copie de sauvegarde doit être parvenue à l'Agence de l'eau à l'adresse ci-dessus, avant la date et l'heure limite de remise des offres inscrites en page de garde :

- Par un envoi courrier sous pli recommandé avec demande d'avis de réception postal. Les frais d'envoi en Lettre Recommandée + Accusé de Réception sont à la charge des candidats.
- Par un dépôt à l'accueil de 08h45 à 12h15 et 13h45 à 17h30, contre récépissé



## 6. Contenu des offres

### 6.1. Candidature

#### **1 – Lettre de candidature et déclaration du candidat**

Cette lettre de candidature peut être établie soit sous forme libre, soit au moyen du formulaire DC1 ou d'un Document Unique de Marché Européen (DUME) élaboré conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne (documents disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr>) précisant : le nom ou la dénomination sociale du candidat et ses adresses postale et électronique ; si le candidat se présente seul ou en groupement (dans ce dernier cas, l'identification des membres du groupement d'opérateurs économiques et la désignation du mandataire, ainsi que les habilitations données au mandataire pour représenter les autres membres du groupement)

DC2 pour le candidat individuel ou pour chaque membre du groupement le cas échéant.

#### **2 – Déclaration sur l'honneur**

Les renseignements concernant la situation juridique du candidat justifiant qu'il satisfait aux conditions d'accès à la commande publique conformément aux articles L. 2141-1 à L. 2141- 5, L. 2141-7 à L. 2141-11, R. 2143-3 et suivants du Code de la commande publique.

#### **3 – Capacité économique et financière du candidat**

L'agrément de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution attestant de la capacité du candidat à proposer ces prestations d'assurance ;

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement sur les trois (3) dernières années ;

Une déclaration du chiffre d'affaires sur les trois (3) dernières années.

Une liste des principales références pour des prestations de nature et d'importance similaires à celles du présent marché et acquises au cours des trois (3) dernières années, indiquant le nom du client, la nature des prestations exécutées, les dates de réalisation et le montant correspondant.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du présent marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Le Pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était demandée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes pourra demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.



## 6.2. Documents à fournir au titre de l'offre

Il est impératif de fournir un dossier complet rédigé en langue française et exprimé en euros, entièrement conforme aux exigences du règlement et du dossier de consultation.

Un document incomplet ou modifié rend l'offre irrégulière. De même, l'absence, la modification non autorisée ou le non-respect des exigences de forme (nombre de pages, format imposé etc.) d'un document devant être remis au titre de l'offre, a pour conséquence de rendre l'offre irrégulière.

Le dossier Offre sera constitué de l'ensemble des pièces constituant l'offre d'assurance notamment les conditions particulières Dommage Ouvrage type avec les extensions prévues à l'acte d'engagement. Elles seront signées de la même personne ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché. Au cas où les pièces ne sont pas signées par l'assureur lui-même mais par un courtier, est joint le mandat de l'assureur donné au courtier de l'engager sur l'offre et de recouvrer les primes.

### **1-L'acte d'engagement**

L'acte d'engagement renseigné intégralement par la personne ayant le pouvoir d'engager la société en termes de marchés publics ou le mandataire du groupement :

- En cas de sous-traitance : fournir en annexe un formulaire DC4 complété, daté et signé
- En cas de groupement : fournir en annexe la répartition détaillée et le montant correspondant aux prestations de chacun des membres ainsi que le pouvoir au mandataire.

### **2- Le Mémoire technique**

Un mémoire technique exposant les différents éléments de l'offre et les modalités d'exécution de la prestation objet du marché sur les chapitres suivants :

#### a-Convention de gestion

##### Production des sinistres,

Organisation des services et moyens affectés à la gestion de la production des sinistres (dans le cas où l'assureur délègue la gestion des sinistres, même renseignements à produire concernant le personnel de l'organisme délégataire)

##### Tâches assumées par l'intermédiaire,

Articulation et organisation des tâches assumées par les intermédiaires,

##### Répartition des tâches avec l'assureur en production et sinistres,

##### Tâches dévolues aux différentes entités,

#### b-Méthodologie d'intervention.

#### c-Modalités de prorogation des garanties

Modalités de prorogation des garanties en cas de dépassement de la date prévisionnelle des travaux.

#### b-Franchises

Montant des franchises pour les garanties collectives complémentaires de responsabilité décennale, franchise absolue par sinistre pour :

- Entreprise mandataire
- Autres entreprises de travaux
- Composante de maîtrise d'oeuvre
- Prestataires



- Contrôleur technique
- Conducteur d'opération

### 6.3. Offre variante

---

En application de l'article R. 2151-8 du Code de la commande publique : les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées et il n'est pas prévu de variantes obligatoires.



## 7. Analyse des candidatures et des offres

L'examen de recevabilité et l'analyse des candidatures et des offres seront effectués en application des articles R2144-1 à R2144-9 du Code de la commande publique pour les candidatures et des articles R2152-1 à R2153-5 du même Code pour les offres.

### 7.1. Examen de recevabilité et analyse des candidatures et des offres

#### 7.1.1. Candidatures

Seront éliminées, les candidatures qui :

- sont irrecevables car le candidat se trouve dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus par les articles R2143-6 à R2143-12 du Code de la commande publique ;
- sont incomplètes car ne présentant pas l'ensemble des pièces demandées à l'article 6.1. du présent règlement de consultation.

Toutefois, conformément à l'article R2144-2 du Code de la commande publique, l'Agence peut demander à tous les candidats concernés de fournir les pièces ou informations manquantes à leur dossier de candidature.

L'analyse des candidatures doit permettre d'évaluer la capacité des opérateurs économiques candidats à exécuter le marché sur toute sa durée. Les candidatures qui ne présentent pas des garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes ne seront pas retenues.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, l'appréciation des capacités financières, techniques et professionnelles est globale.

Au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions des articles R2143-6 à R2143-12 du Code de la commande publique sont éliminées.

#### 7.1.2. Offres

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, telles que définies par l'article R2152-1 du code de la Commande publique sont éliminées.

Toutefois, l'Agence se réserve le droit d'autoriser les candidats à régulariser leurs offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, conformément à l'article R2152-2 du Code de la commande publique. Cette régularisation ne doit pas conduire à modifier substantiellement l'offre initiale, au risque de voir la régularisation refusée par le pouvoir adjudicateur.

Il est précisé qu'aucune offre anormalement basse ne pourra être régularisée.

### 7.2. Critères d'attribution du marché

#### **La valeur technique de l'offre jugée, par référence au CCTP : 30%**

Les différents chapitres du mémoire technique, les garanties et définitions sont notées de 0 à 10, selon leur conformité aux besoins exprimés dans le cahier des charges, sur la base de l'analyse de l'amplitude des garanties, le nombre et la portée des exclusions, le montant des capitaux proposés.

#### **Le prix des prestations : 70%**

(Offre la plus basse / offre considérée) x 70

Conformément à l'article R2185-1 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de déclarer à tout moment la procédure sans suite.



## 7.3. Négociation

---

L'acheteur se réserve le droit de procéder à des négociations avec chaque candidat.

Le marché pourra être attribué sur la base des offres initiales conformément à l'article R2123-5 du Code de la commande publique.



## 8. Attribution du marché

Le candidat ayant présenté l'offre la mieux classée est déclaré attributaire du marché. L'attribution du marché ne vaut pas notification de celui-ci.

### 8.1. Pièces complémentaires

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire, dans un délai de 9 jours calendaires à compter de la demande de l'Agence, les documents complémentaires suivants

Pièce	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Habilitation à engager la société pour la personne signataire de l'acte d'engagement</li> </ul>	Ex : délégation de signature, pouvoir, etc.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Habilitation du mandataire par ses co-traitants</li> </ul>	En cas de groupement d'entreprises
<ul style="list-style-type: none"> <li>Acte d'engagement</li> </ul>	<u>Complété, daté et signé</u> En cas de groupement, l'acte d'engagement peut soit être signé par tous les membres du groupement en l'absence de mandataire habilité à signer l'offre du groupement, soit par le mandataire qui a reçu mandat pour signer l'offre du groupement, et qui produit alors en annexe du formulaire ATTR11 les pouvoirs émanant des autres membres du groupement.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation de vigilance</li> </ul>	<u>En cours de validité</u> Emanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions justifiant que l'employeur est à jour de ses obligations sociales, tel que prévu par l'article L.243-15 du Code de sécurité sociale <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour chaque membre du groupement, le cas échéant</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation de régularité fiscale</li> </ul>	<u>Datant de moins de 6 mois</u> Justifiant que le candidat a satisfait ses obligations fiscales. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour chaque membre du groupement, le cas échéant</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Numéro unique d'identification (SIREN)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>RIB</li> </ul>	

Si le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché n'a pas fourni les documents demandés ci-dessus dans le délai imparti, son offre sera éliminée et sa candidature non retenue. La même demande sera alors formulée au candidat suivant dans le classement des offres, et ainsi de suite.

**Les candidats sont donc invités à se procurer ces documents dès à présent afin d'être en mesure de les fournir dans le délai imparti. Il est également possible de les fournir dès le dépôt pli contenant la candidature et l'offre (sauf l'acte d'engagement ATTR11 signé).**



## 8.2. Signature du marché

Pour tous les documents pour lesquels une signature du candidat est exigée, la signature sera électronique ou manuscrite et originale. Elle doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat. Cette personne est :

- soit le représentant légal du candidat
- soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

## 9. Notification du marché

Après contrôle des pièces et en l'absence de procédure contentieuse en cours, le représentant de l'Agence signe l'acte d'engagement et le notifie au titulaire. La notification consiste :

- soit en la remise d'une photocopie de l'acte d'engagement au titulaire contre récépissé ;
- soit en l'envoi par lettre recommandée électronique avec avis de réception d'une copie de l'acte d'engagement à l'adresse du titulaire.

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

## 10. Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

### **Tribunal administratif de Lille**

5 Rue Geoffroy Saint Hilaire  
CS 62039,59014 Lille Cedex,  
Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)  
Téléphone : 03 59 54 23 42 ; Fax : 03 59 54 24 45,  
Adresse internet : <https://lille.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

### **Greffe du Tribunal Administratif de Lille**

5 Rue Geoffroy Saint Hilaire  
CS 62039,59014 Lille Cedex,  
Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)  
Téléphone : 03 59 54 23 42 ; Fax : 03 59 54 24 45,  
Adresse internet : <https://lille.tribunal-administratif.fr>

